

## CESSION DE LA PARCELLE ZA n°81 SITUEE ROUTE DU MORTIER

**Date de la convocation du conseil municipal** : le jeudi 23 juin 2022

**Date et heure du conseil municipal** : le lundi 27 juin 2022 à 20h

**Lieu du conseil municipal** : Salle du Conseil Municipal, Hôtel de Ville, 7 rue du Carteron

**Président de séance** : Emmanuel TERRIEN

**Secrétaire de séance** : Laurent LEYGONIE

**Nombre de conseillers municipaux en exercice** : 23

**Nombre de conseillers municipaux présents** : 19

**Nombre de conseillers municipaux représentés** : 4

**Nombre de votants** : 23

**PRÉSENTS** : TERRIEN Emmanuel, Maire

LOEZ Jean-Christophe, EVAIN Marie-Laure, EVAIN Olivier, PERRAUD Sylvie, PERROT Philippe, MAISONNEUVE Marie, Adjoint au Maire, CHARGE Dominique, BILLOT Marco, MARTIAL Eric, BROSSARD Françoise, COUTAREL-LORIEU Martine, PREL Elisabeth, STERCHI Charles (arrivé à 20h50), HAUMONT Sébastien, GUITTET Laurence, DAUPHIN Cathy, LEYGONIE Laurent, PINSON Hélène (arrivée à 20h11), Conseillers Municipaux.

**REPRÉSENTÉS** : WILLIAMS Frédéric donne pouvoir à Jean-Christophe LOEZ ; PERIER Julien donne pouvoir à Elisabeth PREL ; TETEREL Jérémy donne pouvoir à Marie-Laure EVAIN ; MARCHAIS Violette donne pouvoir à Emmanuel TERRIEN.

### Exposé

Jean-Christophe LOEZ, Adjoint au Territoire, à l'Urbanisme et à l'Environnement informe le Conseil que la parcelle ZA n°81, située route du Mortier, appartient au Centre Communal d'Action Sociale suite à un remembrement datant de 1980. Ce terrain, d'une superficie de 2500 m<sup>2</sup>, se situe en zone Ad (agricole) du PLUm.

Lors de sa séance du 3 mai 2022, le CCAS a émis un avis favorable à la vente de ce terrain à l'unanimité.

Cette parcelle est actuellement exploitée par le GAEC des Epinettes représenté par M. et Mme JUTEAU. Ces derniers se portent acquéreurs de ce terrain.

Le service Urbanisme a sollicité l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la DGFIP : celle-ci a évalué, le 18 mars 2022, la valeur du terrain à 500 euros HT.

Le GAEC des Epinettes est favorable à l'achat de ce terrain au prix cité ci-dessus. L'office notarial de Saint-Julien-de-Concelles travaille actuellement sur ce dossier.

**Ceci étant exposé,**

**VU l'avis du CCAS en date du 03/05/2022,**

**VU l'avis des domaines en date du 18/03/2022,**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **DONNE SON ACCORD** à la cession par le CCAS de Mauves-sur-Loire au GAEC des Epinettes, représenté par M. et Mme JUTEAU, de la parcelle cadastrée section ZA n°81, à un prix de 500 € HT, auquel s'ajouteront les frais de notaires pour la réalisation des actes ;

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à MAUVES SUR LOIRE, le 27 juin 2022

Le Maire,

Emmanuel TERRIEN

